

**Procès-Verbal de la séance du 30 Septembre 2024
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

CONVOCATION :

18.09.2024

L'an deux mil vingt quatre
Le Trente Septembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- BONNIN Christine-
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith –
MATHIOT Marie-Ange – PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain –
GIBAULT Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné son pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
Mme GIRAUDON Julie a donné son pouvoir à Mme BONNIN Christine
Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme DULUC Clarisse
M GABILLAT Eric a donné son pouvoir à M MALASSENET Bruno

votants : 16

Non excusé : M LECAS Medhi

M GIBAULT Stéphane a été élu secrétaire

1) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration voté à l'unanimité

2) Fixation du taux d'avancement de grade pour les adjoints techniques principaux 1^{ère} classe,

Madame DULUC relate aux membres du Conseil d'Administration qu'elle a sollicité le Comité Technique du Centre de gestion du Cher sur le sujet désigné. Lors de sa séance en date du 24 Juin 2024, cette instance a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame DULUC pour ne pas bloquer l'évolution professionnelle des agents propose à l'assemblée délibérante le taux suivant :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Taux
Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité.

3) Création d'un emploi en tant que Adjoint technique principal 1^{ère} classe,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Compte tenu des conditions remplies d'avancement de grade, de sa proposition au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, Madame la Présidente propose d'ouvrir à compter du 1^{er} Octobre 2024 le poste : adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35e)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration DECIDE :

*d'adopter la proposition de Madame la Présidente

*d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces créations de postes et avancements de grades

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS.

4) Choix du prestataire pour réaliser l'évaluation externe de la Résidence Sully,

Madame MARTIN a sollicité, de manière anticipée, des devis de prestation sans avoir pu obtenir des retours à sa demande dans les temps impartis. Madame DULUC propose à l'assemblée d'ajourner ce sujet et de le reporter lors de la prochaine séance. Les membres acceptent à l'unanimité.

5) Validation des procédures de fonctionnement de la Résidence Sully et du Service Autonomie à Domicile,

Madame MATHIOT et Madame MARTIN ont rédigé des procédures qu'elles ont transmises à un médecin gériatre pour validation mais restent sans réponse à la date du conseil. Il convient de relancer le médecin gériatre. Madame DULUC souhaite également reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration. L'assemblée accepte à l'unanimité.

6) Dépôt de demandes de subventions pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique,

Madame DULUC explique à l'assemblée délibérante, qu'à ce jour, le véhicule frigorifique utilisé pour la livraison des repas à domicile sur la commune est loué au Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint Amand Montrond. Le service « portage de repas » d'Orval fonctionne 7 jours sur 7 en liaison froide. Afin que notre collectivité puisse poursuivre son activité de manière autonome et ainsi préserver les modalités de fonctionnement actuelles, une étude tarifaire a été menée pour l'acquisition d'un véhicule neuf (électrique, diesel et essence avec porte latérale) avec l'agrément sanitaire. Les membres du Conseil d'Administration demandent la possibilité de solliciter des subventions pour l'acquisition d'un véhicule.

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte à l'unanimité que Madame la Présidente sollicite des subventions auprès de GROUPAMA, La Fondation BRUNEAU ainsi que la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire afin de diminuer le restant à charge de la collectivité si celle-ci choisit d'acheter un véhicule neuf.

7) Clôture de la régie d'avance centre de loisirs,

Madame DULUC explique à l'assemblée délibérante que la trésorerie de Saint Amand Montrond a fait remarquer à la Directrice du CCAS que cette régie n'a plus lieu d'être n'étant plus utilisée. De ce fait, Madame DULUC demande à ce qu'elle soit clôturée.

Les membres acceptent à l'unanimité.

8) Validation du montant des bons de chauffage et des conditions d'attribution pour l'hiver 2024/2025,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de reconduire l'aide au chauffage versée aux personnes âgées de 65 ans et plus, disposant de revenus inférieurs ou équivalents au plafond de ressources fixé pour l'octroi de l'ASPA.

Pour l'hiver 2024-2025, l'aide proposée s'élèvera à 300 € par foyer.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

9) Règlement du service « Petits dépannages » pour 2025,

Madame DULUC sollicite l'avis de l'assemblée délibérante pour rajouter des précisions sur le règlement actuellement en vigueur, depuis le 1^{er} Janvier 2023, de ce service :

- Le service s'adresse aux personnes domiciliées et habitant leur bien à l'année,
- Les administrés accueillis dans un établissement sanitaire ou médico-social ne pourront pas bénéficier de cette prestation,
- Les petits travaux : « tondre des petits espaces entretenus. Aucun fauchage, broyage ou tonte sur herbe haute ne sera réalisé »,
- « Les déchets verts issus d'une tonte /ou taille réalisée par vos soins ou tout autre prestataire ne seront pas ramassés par nos services ».

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité et demandent à ce que ces indications soient mises en place dès le 1^{er} Octobre 2024.

10) La collecte des déchets verts et des encombrants,

Madame DULUC informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS que ce service est proposé 3 fois par an aux administrés. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 17 octobre 2024. En 2025, 4 dates sont planifiées afin d'équilibrer l'offre de cette prestation sur l'année :

- Jeudi 16 Janvier 2025
- Jeudi 13 Mars 2025
- Jeudi 12 Juin 2025
- Jeudi 9 Octobre 2025

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité la planification.

11) Remboursement des frais d'inscription au centre de loisirs sur la période estivale,

Suite à l'absence d'un enfant sur la période estivale, pour des raisons de santé, justifiée par un certificat médical, Madame DULUC demande à ce que la famille concernée soit remboursée pour un montant de 16€.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité.

12) Encaissement d'un trop versé AXA,

Suite à la transmission faite par le service administratif du CCAS à l'assureur de la collectivité des données d'activité pour la période du 1^{er} Janvier 2023 au 1^{er} Janvier 2024, un trop versé d'une valeur de 180,86€ est constaté. Les membres de l'assemblée délibérante acceptent à l'unanimité l'encaissement de cette somme.

13) Choix des colis de Noël,

Après avoir étudié les propositions de colis faites par L'APEI, l'épicerie fine « La Petite Fermière » et la cave « le QG », les membres du Conseil d'administration ont validé la prestation présentée par la cave « Le QG ». Les chocolats et biscuits intégrés aux colis sont confectionnés par la boulangerie locale « Les Délices d'Orval ». Le coût global validé lors de la dernière séance est de 20€ pour une personne seule et 35€ pour un couple.

Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité.

14) Encaissement de dons,

Madame DULUC informe l'assemblée que suite au barbecue qui a eu lieu à la Résidence en juillet dernier, des dons sont à encaisser soit la somme totale de 80€. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité.

15) Dossiers d'aide sociale,

Madame MARTIN présente à l'assemblée les 2 dossiers d'aide sociale hébergement aux membres qui émettent un avis favorable à l'unanimité.

16) Informations et questions diverses :

➤ **L'Aubade proposée dans le cadre des « Foires d'Orval »** par le comité des fêtes de Saint Amand Montrond en faveur des résidents et du personnel de Résidence Sully aura lieu le Dimanche 27 Octobre 2024 à 11h. Cette prestation sera assurée par le groupe de musique « Les copains d'abord, les Gilles de Belgique ». Un verre de l'amitié sera servi au sein de l'établissement à l'issue de la festivité.

➤ **Semaine Bleue :** l'après-midi festif a lieu le jeudi 24 Octobre 2024 à 15h Espace Charles d'Albret au Centre Socioculturel. Les élus et membres du Conseil d'Administration du CCAS présents pour dresser les tables le matin même à 10h avec Madame MARTIN Marilène sont : Mme BONNIN Christine, Mme KACZMAREK Marie-Thérèse, M BISSONNIER Patrice et M MALASSENET Bruno.

➤ **Les olympiades** ont lieu le vendredi 11 Octobre 2024 dès 10h30 à la salle des fêtes de DUN sur AURON. Les accompagnateurs des 19 résidents, venant en complément des agents présents lors de la festivité, sont : Mme Clarisse DULUC, Mme KACZMAREK Marie-Thérèse, M DENIZOT Alain, M MALASSENET Bruno ainsi qu'une proche d'un résident .

➤ **Distribution des colis de fin d'année** le samedi 14 Décembre 2024 à 14h au Centre Socioculturel. La préparation de la salle aura lieu le matin même à 10h. Les élus et membres présents sont : Mmes Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Marie-Thérèse KACZMAREK, Agnès JUIF, Sergiane PORTIER ainsi que MM Alain ANDRIAU, Patrice BISSONNIER, Alain DENIZOT, Stéphane GIBault et Bruno MALASSENET.

A l'issue de ces préparatifs, le Conseil d'Administration déjeunera à la Résidence Sully mis à part Monsieur Alain DENIZOT. Dès 14h, Mmes Marie-Ange MATHIOT et Edith LE

LIBOUX rejoindront les autres membres pour débiter la distribution des colis aux administrés inscrits.

Madame MARTIN doit s'assurer que les colis seront livrés le matin par le prestataire choisi au Centre Socioculturel vers 10h30. Un listing des personnes inscrites sera communiqué aux élus distinguant les personnes seules et les couples pour faciliter la distribution.

- **Travaux du centre de loisirs :** Madame DULUC indique que les travaux de désamiantage ont débuté et seront suivis par la démolition du bâtiment. Cette phase va durer 3 semaines. Un courrier a été transmis aux riverains pour les sensibiliser sur les nuisances sonores, la poussière ainsi que le passage des véhicules et engins de chaque entreprise présente sur site. Les 21 et 22 Octobre 2024, durant les vacances scolaires, le percement de la porte de restauration et la pose d'une cloison vont être réalisés.
- **Les enquêtes de satisfaction :** les élus et membres du Conseil d'Administration désirant diffuser ce support sont : Mmes Christine BONNIN, Delphine CHANTRIAUX, Marie-Thérèse KACZMAREK, Edith LE LIBOUX, Marie-Ange MATHIOT, Sergiane PORTIER et MM Alain ANDRIAU, Patrice BISSONNIER, Alain DENIZOT. Le retour des questionnaires est fixé au vendredi 6 Décembre 2024. Le dépouillement sera réalisé par : MM Alain ANDRIAU, Patrice BISSONNIER, Stéphane GIBAUT et Bruno MALASSENET.
- **Clôture des comptes bancaires de 2 associations au profit du CCAS :** Suite à la dissolution de 2 associations orvaliennes en date du 10 Juin 2024, Monsieur Fernand BORDERIEUX Président du Comité des Fêtes et de l'Amicale des Anciens a réuni le vendredi 27 Septembre 2024 les élus du Conseil Municipal d'ORVAL, des présidents d'associations locales ainsi que Madame MARTIN Marilène Directrice du CCAS. L'objet de cette rencontre était de distribuer les fonds de chaque entité. Madame DULUC explique avoir reçu un chèque de 1000€ en faveur du Téléthon et précise que les dons, au profit du CCAS, ne seront effectifs qu'au terme de la procédure permettant ainsi de clôturer les comptes des associations. Les montants avancés sont les suivants :

- Environ 4 500€ pour clôturer le compte de « l'Amicale des Anciens »
- Environ 4 800€ pour clôturer le compte du Comité des Fêtes

Madame DULUC précise que, lors de la remise des enveloppes, Monsieur BORDERIEUX a demandé à ce que l'argent donné serve à financer le repas de fin d'année aux Aînés comme par le passé. Madame MARTIN lui a indiqué que cette décision revenait aux membres élus du Conseil d'Administration du CCAS. Suite aux échanges engagés sur le sujet, l'assemblée délibérante refuse de revenir sur sa décision précédente « d'arrêter le repas de fin d'année » et demande à Madame DULUC de recevoir Monsieur BORDERIEUX pour s'en expliquer.

Une proposition de rencontre a déjà été planifiée le jeudi 10 Octobre 2024 à 18h30 en présence de Madame Marie-Ange MATHIOT et Madame Agnès JUIF.

- **Pose d'un rideau occultant** à la demande de Monsieur Alain DENIZOT dans la salle d'animation au niveau de la baie vitrée proche de la télévision pour faciliter la diffusion de reportages, pièces de théâtre, films... Cette demande sera étudiée avec les agents des services techniques.

Fin de la séance 21h38

Le Secrétaire de séance



Stéphane GIBAUT



La Présidente du CCAS

Clarisse DULUC